

SERVICE D'ORTHOGENIE
GROUPE HOSPITALIER SAINT-ANDRE
BORDEAUX

**Recommandations dans les suites
d'une interruption volontaire de grossesse
par voie médicamenteuse**

Des précautions s'imposent à présent pour éviter des désagréments qui sont toujours possibles dans les suites d'une interruption de grossesse.

On a procédé avec les médicaments à une dilatation du col de l'utérus pour permettre la fausse couche. La surveillance et les précautions qu'on vous propose visent à prévenir ou soigner les infections ascendantes qui pourraient se produire du fait de cette dilatation.

Les saignements doivent être surveillés, leur poursuite au delà de 12 jours doit être signalée à votre médecin. Ces pertes ne doivent pas sentir mauvais.

En cas d'absence de saignement ou peu de saignements après 72 heures de la prise des médicaments, il est nécessaire de venir dans le service ou d'appeler car cela peut témoigner un échec de la méthode.

Quelques douleurs persistent habituellement quatre à cinq jours, et s'estompent au delà. Si cela n'est pas le cas, il faudrait s'en soucier.

Les bains de mer, en piscine ou en baignoire doivent être évités, de même que les douches vaginales, la prise d'aspirine, et ce durant 10 jours.

Vous n'utiliserez pas de tampons pour ce cycle.

Vous devez prendre votre température corporelle tous les jours durant 8 jours et avertir votre médecin si celle-ci dépasse 38 degrés pendant au moins 24 heures..

La thérapeutique éventuellement prescrite doit être scrupuleusement respectée.

Si une pilule vous a été recommandée, vous devez la débiter dès le lendemain de la prise de Gymiso et la prendre durant les 21 ou 28 jours qui suivent.

Les rapports sexuels ne seront autorisés qu'au delà de dix jours.

Une visite s'impose dans quatorze à vingt et un jours avec un bilan sanguin, qui vérifiera le retour à l'état normal des organes génitaux et la réussite de la méthode. Cette consultation peut être effectuée par votre gynécologue.

Pour tout problème, n'hésitez pas à **nous contacter au 05 56 79 57 34** ou à **venir à l'Unité 34** (2^{ème} étage) du Lundi au Vendredi de 8 heures à 17 heures. En dehors de ces horaires, vous pouvez vous rendre au service des Urgences de l'Hôpital Saint-André (Tel :05 56 79 57 81) ou aller chez votre gynécologue.

Secrétariat d'Orthogénie : 05 56 79 58 88
Unité d'Hospitalisation Orthogénie : 05 56 79 57 34
Unité d'Hospitalisation Gynécologie : 05 56 79 57 35 et 05 56 79 57 36
Urgences Hôpital Saint-André : 05 56 79 57 81

SERVICE D'ORTHOGENIE
GROUPE HOSPITALIER SAINT-ANDRE
BORDEAUX

Recommandations dans les suites
d'une interruption volontaire de grossesse
par chirurgie

Des précautions s'imposent à présent pour éviter des désagréments qui sont toujours possibles dans les suites d'une interruption de grossesse.

Le plus souvent, il a été procédé à une aspiration du contenu utérin. Souvent, cette aspiration emporte la muqueuse qui tapissait l'utérus. C'est pour refaire dans les plus brefs délais ce velours qu'une pilule vous est prescrite.

Préalablement à l'aspiration, on a procédé à une dilatation, chimique ou physique, du col de l'utérus pour permettre l'introduction des instruments et l'évacuation du contenu. La surveillance et les précautions qu'on vous propose visent à prévenir ou soigner les infections ascendantes qui pourraient se produire du fait de cette dilatation.

Les saignements doivent être surveillés, leur poursuite au delà de dix jours doit être signalée à votre médecin. Ces pertes ne doivent pas sentir mauvais.

Quelques douleurs persistent habituellement quatre à cinq jours. Parfois ces douleurs sont plus marquées le cinquième jour avec émission de caillots et fièvre à 38°. Puis ces douleurs s'estompent au delà. Si cela n'est pas le cas, il faudrait s'en soucier.

Les bains de mer, en piscine ou en baignoire doivent être évités, de même que les douches vaginales, la prise d'aspirine, et ce durant 10 jours.

Vous n'utiliserez pas de tampons pour ce cycle.

Vous devez prendre votre température corporelle tous les jours durant 8 jours et avertir votre médecin si celle-ci dépasse 38 degrés pendant au moins 24 heures.

La thérapeutique éventuellement prescrite doit être scrupuleusement respectée.

Si une pilule vous a été recommandée, vous devez la débiter dès le lendemain et la prendre durant les 21 ou 28 jours qui suivent.

Les rapports sexuels ne seront autorisés qu'au delà de dix jours.

Une visite s'impose dans quatorze à vingt et un jours, qui vérifiera le retour à l'état normal des organes génitaux. Cette consultation peut être effectuée par votre gynécologue.

Pour tout problème, n'hésitez pas à **nous contacter au 05 56 79 57 34** ou à **venir à l'Unité 34** (2^{ème} étage) du Lundi au Vendredi de 8 heures à 17 heures. En dehors de ces horaires, vous pouvez vous rendre au service des Urgences de l'Hôpital Saint-André (Tel :05 56 79 57 81) ou aller chez votre gynécologue.

Secrétariat d'Orthogénie : 05 56 79 58 88
Unité d'Hospitalisation Orthogénie : 05 56 79 57 34
Unité d'Hospitalisation Gynécologie : 05 56 79 57 35 et 05 56 79 57 36
Urgences Hôpital Saint-André : 05 56 79 57 81